



Viager occupé pour une sci familiale

Par **lolotte 17**, le **09/11/2014** à **14:40**

bonjour,nous sommes un couple avec un jeune de 16 ans on nous a proposé un viager occupé pour notre fils ,du fait qu'il est mineur on voudrait crée une sci familiale .nous aimerions savoir si le bouquet est obligatoire et combien nous sommes obligés de donner par mois quel est le montant minimum sachant que l'on doit payer la taxe foncière et que la maison est estimée a 150000 euro et la personne a 77 ans en vous remerciant de votre réponse.

Par **domat**, le **09/11/2014** à **15:31**

Bjr,
c'est le vendeur qui fixe les conditions de la vente donc qui fixe le montant du bouquet ainsi que celui de la rente.
CDT